

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 février 2018

Convocation du 13 février 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers absents : 13

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du Procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Yves Huchet, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LAFOSSE, Marie-Claire MORILLE, Bertrand ORHON, Charles MORVANT, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Marie-Anne VIAIRON, Franck PERRAULT, Mireille POILANE, Françoise BOUILDE, Marie-Laure GUILLAS, Céline LE GOLVAN, Catherine ROULEAU, Géraldine PIROIS, Marcel PERRAULT, Catherine FOUGERE, Mathieu MOREAU, Bruno LAMBERT, Annick CLOAREC, Yvette GACHOT, Dominique COLAS, Katia BONIFACE, Marina GATE, Cédric LAUNAY, Romuald BRICAULT

Élus ayant donné pouvoir : Marie-Luce BERTAUD, Chantal PARAGE, Laurence NEVEU, Anita MATHA

Excusés : Thiébaud ROLLAND, Marie PINSON, Liliane BEZIAUD, Luc LAMBERT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Florian BAIN, Mickaël DOISNEAU, Mohamed HILALI-CHERGUI, Alexandre BRANCHU, Stéphanie PAVION, Rénaud DEFAUDAIS, Cédric VALE, Yohann ROLLAND

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du Procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 2 mars 2018.

Yvette GACHOT a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 30 janvier 2018

### **AFFAIRES GENERALES – FINANCES**

- Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) du budget primitif 2018
- Admission en non-valeur budget commune

### **AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES**

- Présentation du nouvel organigramme des services administratifs
- Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité – service bâtiment siège VEA du 06/03/2018 au 30/06/2018

2<sup>ème</sup>

#### **2 Commission : Voirie communale et Aménagement rural**

- Réparation éclairage public – rue du Moulin à La Cornuaille – SIEMML : versement d'un fonds de concours

4<sup>ème</sup>

#### **4 Commission : Patrimoine Communal, Urbanisme et Droit du Sol**

- Point d'information : avenant de transfert partiel pour le marché « aménagement de la rue d'Angers (RD 963) »
- Point d'information : Attribution du marché « salle de classe maternelle » pour l'école René Goscinny
- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Maine-et-Loire pour l'année 2018
- DIA

5<sup>ème</sup>

#### **5 Commission : Sports, Loisirs et Vie associative**

- Dossiers de demandes de subventions des associations sportives, culturelles et loisirs de Val d'Erdre-Auxence
- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux du Peu

#### **6<sup>ème</sup> Commission : Environnement – cadre de vie**

- Programme d'embellissement 2018

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Vente de chemins ruraux La Cornuaille et Le Louroux-Béconnais : enquête publique
- Point d'information : Avenant de transfert partiel pour le marché « aménagement de la rue d'Angers (RD 963) » - maîtrise œuvre
- Point d'information : Avenant de transfert partiel pour le marché « PLU Val d'Erdre-Auxence » - maîtrise œuvre Assainissement
- Loyer du commerce de Villemoisan
- Demande de subvention au titre des amendes de police – Aménagement du centre-bourg de La Cornuaille
- Création d'un tarif forfaitaire pour le ménage à la salle Yves HUCHET
- Travaux de réseaux Assainissement eaux usées et eau potable – rue de la Cornuaille – Commune déléguée du Louroux-Béconnais : contrat de maîtrise d'œuvre
- Réparation éclairage public – Rue du Rocher La Cornuaille - SIEMML : versement d'un fonds de concours
- Demande de subvention : Réhabilitation et valorisation de la base de loisirs de Villemoisan (Contrat de Ruralité)
- Demande de subvention DSIL : Réaménagement et rénovation de la Mairie du Louroux-Béconnais (DSIL – Grandes Priorités)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

VU la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la commune annexée à la présente délibération ;

Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence rappelle que le débat sur les orientations budgétaires (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes orientations du budget primitif 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2018
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération

**AFFAIRES GENERALES-FINANCES : Admission en non-valeur : budgets « commune et Eau »**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier du 3 janvier 2018, M. Trojani, trésorier de Val d'Erdre-Auxence, nous a communiqué l'ordonnance du juge du tribunal d'instance du 30 juin 2016 effaçant certaines dettes (2013-2016) :

- Eau : 403.51 €
- Assainissement : 109.26 € sur le budget « commune »
- Cantine scolaire : 878.88 € sur le budget « commune »
- **TOTAL : 1 391.75 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **988,14 €** pour le budget Principal et **403.51 €** pour le budget Eau.

**AFFAIRES GENERALES-FINANCES : Admission en non-valeur : budgets « commune et Eau »**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier du 3 janvier 2018, M. Trojani, trésorier de Val d'Erdre-Auxence, nous a communiqué l'ordonnance du juge du tribunal d'instance du 30 juin 2016 effaçant certaines dettes (2013-2016) :

- Eau : 360 €
- Assainissement : 230.59 € sur le budget « commune »
- **TOTAL : 590.59 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **230.59 €** pour le budget Principal et **360 €** pour le budget Eau.

#### **AFFAIRES GENERALES-FINANCES : Admission en non-valeur : budgets « commune et Eau »**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier du 3 janvier 2018, M. Trojani, trésorier de Val d'Erdre-Auxence, nous a communiqué l'ordonnance du juge du tribunal d'instance du 30 juin 2016 effaçant certaines dettes (2013-2016) :

- Eau : 322.10 €
- Assainissement : 157.88 € sur le budget « commune »
- **TOTAL : 479.98 €**

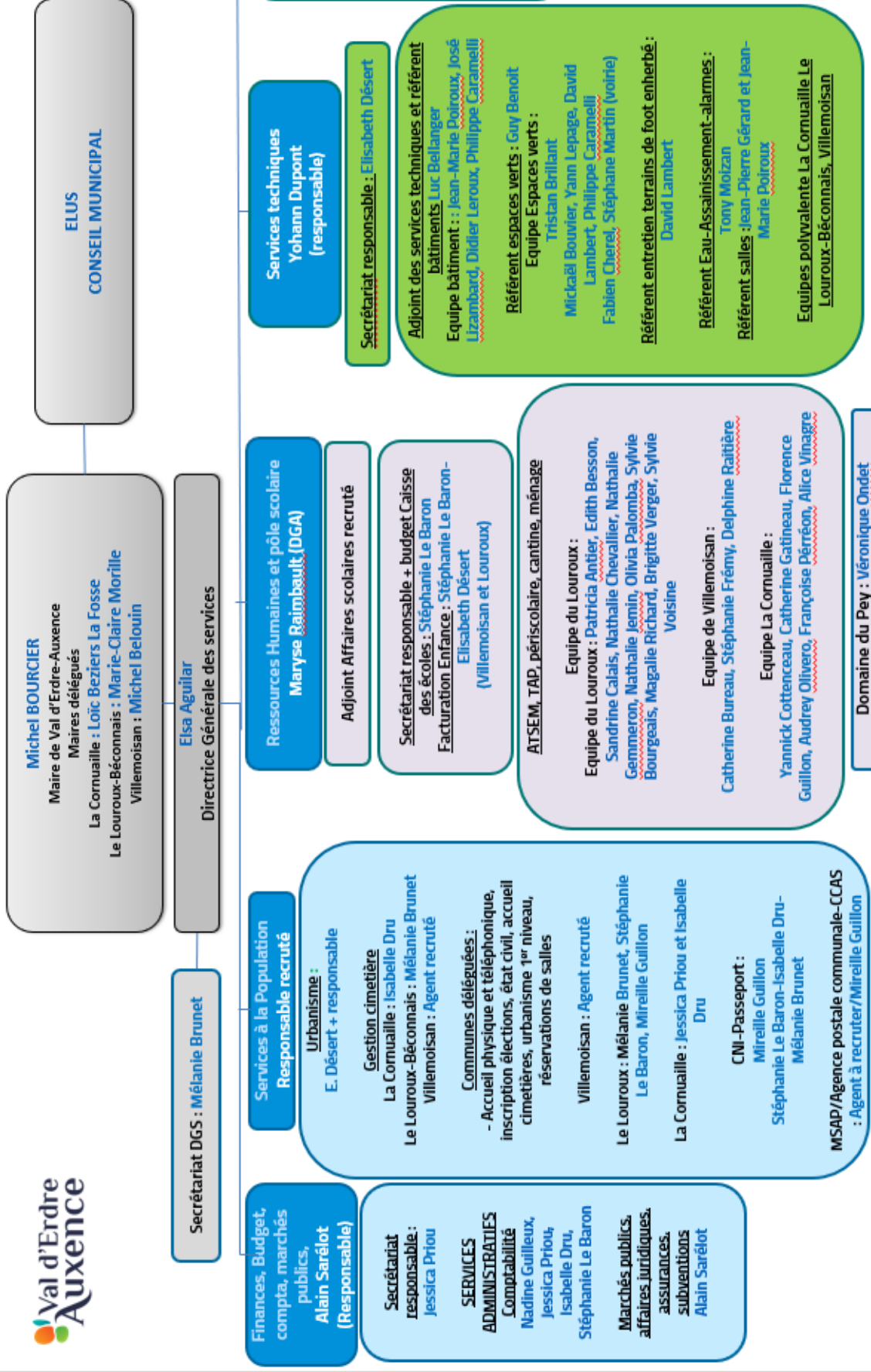
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **157.88 €** pour le budget Principal et **322.10 €** pour le budget Eau.

#### **AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : PRESENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

M. Le Maire rappelle le **contexte** engendrant une nouvelle organisation des services administratifs de la commune :

- **Loi Nôtre – Etat** : Transferts des compétences dont Assainissement en 2018 et l'Eau en 2019 – transfert de compétence en 2 temps
- **Le désengagement de la Poste** et la décision municipale de créer une Agence postale communale en 2018 puis d'intégrer cette agence postale au sein de la Maison des services au Public (MSAP) en 2019. Projet en 2 phases
- **Départ à la retraite de Gérard Cottenceau (DGA)** : fin juin 2018
- **Départ de Catherine Rouleau**, Adjointe Affaires Scolaires, en mai 2018 : travail de proximité auprès des 3 agents des écoles de Villemoisan
- **Augmentation des missions sociales** : banque alimentaire et plus de secrétariat demandé
- **Exigence de l'ouverture de l'accueil des 3 mairies déléguées et du service CNI/Passeports**
- **La contrainte des bureaux actuels** au siège de VEA-Mairie déléguée du Louroux-Béconnais
- **Orientations des Maire/Maires délégués en matière RH**



**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibération de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'une suractivité au sein du service technique, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 au sein des Bâtiments pour la période du 06/03/2018 au 30/06/2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour un **accroissement temporaire d'activité** à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'adjoints techniques territoriaux (10<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe -indice brut 548),
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

<sup>ème</sup>  
**2 COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL : Réparation éclairage public – Rue du Moulin La Cornuaille - SIEMML : versement d'un fonds de concours**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 25 avril 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

M. Le Maire propose de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante : EP108-18-42 : "Remplacement Candélabre + lanterne HS N°42 - Rue du moulin"

- Montant de la dépense : 1997.42€ Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fond de concours à verser au SIEMML : **1498.07€ Net de taxe**

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 25 avril 2017

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide le versement d'un fonds de concours pour l'opération n°EP108-18-42 : "Remplacement Candélabre + lanterne HS N°42 - Rue du moulin"
- Fixe à 75% le taux du fonds de concours, soit une dépense de 1498.07 € H.T.
- Précise que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 25 avril 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de la présente délibération

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : Avenant de transfert partiel pour le marché « aménagement de la rue d'Angers (RD 963) et rue des Perrins au Louroux-Béconnais »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la **commune de Val d'Erdre-Auxence n'est plus compétente en matière d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**, que cette compétence a été reprise par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des travaux d'assainissement de l'aménagement de la rue d'Angers et de la rue des Perrins au Louroux-Béconnais est de 120 920,80 € HT soit 145 104,96 € TTC.

Dès lors, un avenant de transfert partiel « tripartite » va être signé entre la commune de Val d'Erdre-Auxence, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et l'entreprise HERVE, titulaire du marché, afin de **formaliser le transfert du marché « chapitre assainissement » au profit de la CCVHA.**

Les autres chapitres du marché « Aménagement de la Rue d'Angers et de la rue des Perrins » reste à la charge de la commune de Val d'Erdre-Auxence (311 101,80 € HT soit 373 322,16 € TTC).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il n'est pas utile de délibérer pour autoriser la signature de cet avenant, que ce transfert « partiel » est de droit conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT.

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : Attribution du marché construction d'une salle de classe maternelle pour l'école René Goscinny**

Monsieur le Maire informe que la Commission « MAPA » a décidé d'attribuer le marché de construction d'une salle de classe maternelle pour l'école René Goscinny à l'entreprise COUGNAUD.

Sur les 3 offres remises, l'offre de **l'entreprise COUGNAUD**, pour un montant de 140 000,00 € HT, est apparue comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants : prix, valeur technique, délai de livraison.

Les travaux de l'entreprise devraient débuter au plus tard **le 8 août 2018** Pour se terminer au plus tard **le 25 août 2018.**

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE MAINE-ET-LOIRE POUR L'ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire (CAUE) pour l'année 2018. En tant que membre de l'association, la commune de Val d'Erdre-Auxence pourra profiter de conseils dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé pour 2018 à 0,10 €/habitant pour 2018, soit pour Val d'Erdre-Auxence : **487,60 €** (4 876 habitants).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire pour l'année 2018
- Accepte de payer la cotisation fixée à 0,10 € par habitant soit 487,60 €
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2018

Section	N°	Adresse	surface	Nature
C	760	16 avenue des Carillons	641 m2	Bâti

Association	Catégorie	Commune	Proposition 2018
ASLB Basket	Sports	Le Louroux-Béconnais	2 500 euros
ASLB Foot	Sports	Le Louroux-Béconnais	2 500 euros
UPPL	Sports	Le Louroux-Béconnais	500 euros
Gym Lorétaine	Sports	Le Louroux-Béconnais	1 000 euros
Association sportive de La Cornuaille	Sports	La Cornuaille	1 340 euros
OBVA Football	Sports	Villemoisan	1 000 euros
ALV Villemoisan	Sports	Villemoisan	1 000 euros
CLUB Nature	Environnement	Le Louroux-Béconnais	420 euros
Éleveurs du cheval du trait breton	Environnement	Le Louroux-Béconnais	100 euros
CLUB Nature	Environnement	La Cornuaille	300 euros
CLUB Nature	Environnement	Villemoisan	300 euros
Association Atelier Théâtre	Culturel	Le Louroux-Béconnais	1 week-end gratuit sur 2
Familles Rurales	Culturel	Le Louroux-Béconnais	500 euros
Association bibliothèque	Culturel	Le Louroux-Béconnais	3082 euros
Comité des fêtes	Culturel	La Cornuaille	400 euros
Familles Rurales :	Culturel	La Cornuaille	7 000 euros



association de La Cornuaille			
Société des Trompettes-Fanfare	Culturel	La Cornuaille	300 euros
Zik'O Camp	Culturel	Villemoisan	1 500 euros
Ça va se savoir	Loisirs	Le Louroux-Béconnais	100 euros
Club des Joyeux	Loisirs	Le Louroux-Béconnais	500 euros
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	Loisirs	La Cornuaille	100 euros
Association de pêche du plan d'eau de Croissel	Loisirs	La Cornuaille	300 euros
Club de l'Amitié	Loisirs	Villemoisan	80 euros
Association des donneurs de sang de La Cornuaille	Divers	La Cornuaille	100 euros
CORPROS (Association des professionnels Cornuillais)	Divers	La Cornuaille	400 euros
FNACA section de La Cornuaille	Divers	La Cornuaille	100 euros
EFS – Don du sang	Divers	Villemoisan	500 euros
Fondation du patrimoine	Divers	Val d'Erdre-Auxence	230 euros
Association de Prévention Routière	Divers	Val d'Erdre-Auxence	100 euros
FDGDON	Environnement	Val d'Erdre-Auxence	2 284 euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- valide les propositions de subventions présentées par la Commission Sports, Loisirs et Vie Associative pour l'année 2018,
- décide d'allouer sur le budget principal 2018 les sommes nécessaires (article 6574),
- charge M. Le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires à la présente décision.

**5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU PEY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION OUEST GAMES**

Madame Marie-Anne VIAIRON et Monsieur Franck PERRAULT, adjoints à la commission Sports, Loisirs et vie associative, présentent la demande de l'association OUEST GAMES.

**L'association OUEST GAMES**, qui développe une activité autour du jeu vidéo, **souhaite utiliser les locaux du Domaine du Pey** pour assurer des manifestations et rassemblements.

Afin de réglementer la mise à disposition de ces locaux, une convention de mise à disposition doit être signée entre la commune et l'association.

Madame Marie-Anne VIAIRON et Monsieur Franck PERRAULT, adjoints à la commission Sports, Loisirs et vie associative, proposent au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du Domaine du Pey au profit de l'association OUEST GAMES.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve la mise à disposition des locaux du Domaine de Pey au profit de l'association OUEST GAMES
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du Domaine de Pey au profit de l'association OUEST GAMES

**6<sup>ème</sup> COMMISSION – ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE : PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT 2018**

Mesdames Marie-Laure Guillas et Catherine Rouleau, adjointes à la Commission Environnement-cadre de vie, présentent le programme 2018 souhaité en matière d'embellissement et des esquisses que Guy Benoit (agent des services techniques – espaces verts) a réalisées :

TRAVAUX PREVUS	DEVIS PROPOSES	OBSERVATIONS
Empierrement Rond-Point Du Louroux Petit Anjou Salle de l'Argerie Salle de Musique Salle de L' <u>Auxence</u> Villemoisan Massif du <u>Croissel</u> La Cornuaille	SARL FORESTIER TP 1176,00 TTC	Devis en cours concernant les plantes et le petit train (Sté ACI Ingrandes)  Autre devis empierrement en cours auprès de l'Entreprise HERVE, Ancenis.
Ecole de Musique Le Louroux Espace paysager	PEPINIERES PITON : 884,40 TTC	Parmi les arbres choisis : Ginkgo <u>Biloba</u> . Jardin minéral à prévoir. <b>VALIDE PAR LA COMMISSION</b>
Monument au Mort Place de la Mairie Le Louroux	PEPINIERES PITON : 994,40 TTC	<b>VALIDE PAR LA COMMISSION</b>
Pots ornements Place de la Mairie du Louroux, salle de l'Argerie, Mairie de La Cornuaille.	ALTRAD : 2951,70 TTC	<b>VALIDE PAR LA COMMISSION</b>
Stade de Villemoisan : aménagement du talus	PEPINIERES PITON : - 2764,80 TTC : 1728 alvéoles - 3542,40 TTC : 1728 plantes godet	2764,80 TTC alvéoles VALIDE
Aménagement devant la salle de l'Argerie Le Louroux	Piquets d'ardoises EDP : 625,50 TTC HORTILOIRE 261,00 TTC HERVE : devis en cours Plants : PITON 785,40 TTC	Devis validé par anticipation pour l'Entreprise HERVE car mieux-disant.  Devis plantations validé
Fleurissement paysager de l'Etang du Petit Anjou	PITON : 1003,09 TTC	VALIDE. Pas de massif près des jeux.
Tracteur KUBOTA polyvalent VEA	Ets BESNARD : 18960,00 TTC	Permet avec le taille-haie d'effectuer le travail de 4 employés .30 km de taille sur VEA <b>VALIDE PRESENTER AU CM</b>
Taille-haies VEA	Ets BESNARD : 24118,80 TTC	<b>VALIDE PRESENTER AU CM</b>
Cimetière Villemoisan	JAULIN PAYSAGES : 23791,44 TTC GUILLOTEAU TP : 33550,08 TTC	Devis GUILLOTEAU VALIDE pour reprofilage et terrassement
Cimetière La Cornuaille	JAULIN PAYSAGES : 22398,14 TTC GUILLOTEAU TP : 31134,12 TTC GUILLOTEAU TP : 16205,52 TTC EFFI VERT : 31206,00 TTC	2 Devis GUILLOTEAU VALIDES mélange STABEX plus épais. Bordures existantes, présence de <u>bidim</u> .
Drainage des pavés du sol de la place de la Mairie du Louroux	ECHO VERT : 1153,08 TTC	Autre devis en attente pour comparaison
Jardin derrière la mairie du Louroux	PITON 220,00 TTC	Future roseraie VALIDE
Salle de L' <u>Auxence</u> Villemoisan	PITON : 1007,00 TTC	VALIDE
Cimetière Villemoisan	PITON : 150,00 TTC	3 cyprès, VALIDE

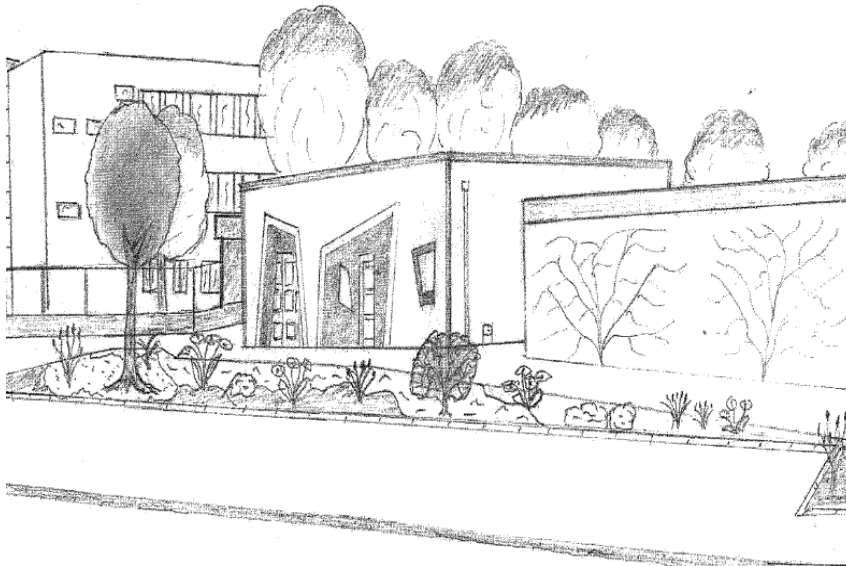
Information :

Guy Benoît propose d'ajouter dans les jardinières un rétenteur d'eau : sorte de laine de roche pour réduire l'arrosage qui ne se ferait plus qu'une fois par semaine. Bien sûr, cette idée est retenue par les membres de la commission.

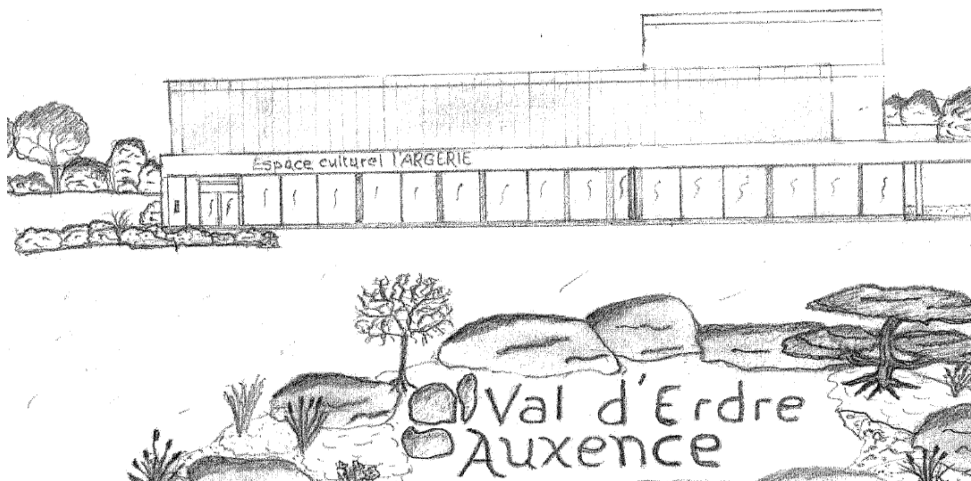
### ROND POINT PETIT-ANJOU



### ECOLE DE MUSIQUE



### SALLE DE L'ARGERIE



## POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

### 2<sup>ème</sup> COMMISSION : VENTE DE CHEMINS RURAUX LA CORNUAILLE ET LE LOUROUX-BECONNAIS (ENQUETE PUBLIQUE)

Plusieurs demandes d'achat de chemins et excédents de chemins ont été déposées par des propriétaires riverains de « La Haute-Sanglerie », « La Sanglerie » et « La Janvrie » (commune déléguée de La Cornuaille), de « La Beaujarderie », « La Touche », « La Borderie », « L'Étang », « Le Hutan » et « Maubusson » (commune déléguée du Louroux-Béconnais)

En vue de la vente de ces chemins ruraux et excédents de chemins ruraux, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- -De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces chemins ruraux et excédents de chemins ruraux qui aura lieu du 20 mars au 03 avril 2018
- -De désigner Monsieur Jean-François DUMONT, Officier supérieur de l'armée de Terre retraité, en tant que commissaire enquêteur ;
- -D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

## POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

### 4<sup>ème</sup> COMMISSION : AVENANT DE TRANSFERT PARTIEL POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE D'AMENAGEMENT DE LA RD963

Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence informe que dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement », il convient de transférer tous les marchés liés à l'exercice de cette compétence au profit de la CCVHA.

Aussi, étant donné l'importance de la part des **travaux d'assainissement** dans le projet d'aménagement de la RD 963 (120 920,80 HT sur 432 022,60 HT soit 27.9 %).

Monsieur le Maire propose de **proratiser les dépenses de maîtrise d'œuvre entre la CCVHA et la commune.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les honoraires de PRAGMA Ingénierie sont de 18 309,69 HT soit 21 971,63 TTC.

Un avenant de transfert partiel tripartite sera prochainement signé entre la commune, la CCVHA et Pragma Ingénierie pour formaliser la proratisation des dépenses de maîtrise d'œuvre.

Les dépenses de maîtrise d'œuvre sont réparties comme suit :

- **5 108,40 € H.T. soit 6 130,08 € TTC à la charge de la CCVHA (correspondant à 27,9% des dépenses globales de maîtrise d'œuvre)**
- **13 201,29 € HT soit 15 841,55 € TTC à la charge de Val d'Erdre-Auxence**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe de proratisation des dépenses de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à signer cet avenant de transfert partiel.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- Approuve le principe de proratisation des dépenses de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la rue d'Angers (rd 963) et de la rue des Perrins
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert partiel tripartite entre PRAGMA Ingénierie, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et la commune de Val d'Erdre-Auxence

#### POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

#### 4<sup>ème</sup> COMMISSION : AVENANT DE TRANSFERT PARTIEL POUR LE MARCHE PLU DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence informe que dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement », il convient de transférer tous les marchés liés à l'exercice de cette compétence au profit de la CCVHA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché « Elaboration du PLU de Val d'Erdre-Auxence » comporte un chapitre spécifique à l'assainissement à savoir « révision des zonages d'assainissement ». Monsieur le Maire informe que le montant de ce chapitre est de 3 600 euros HT soit 4 320 TTC.

Un avenant de transfert partiel tripartite sera prochainement signé entre la commune, la CCVHA et URBA Ouest Conseil afin de **formaliser le transfert du marché « révision des zonages d'assainissement » au profit de la CCVHA.**

Les autres chapitres du marché « Elaboration du PLU de Val d'Erdre-Auxence » reste à la charge de la commune de Val d'Erdre-Auxence (41 950,00 € HT soit 50 340,00 € TTC).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il n'est pas utile de délibérer pour autoriser la signature de cet avenant, que ce transfert « partiel » est de droit selon les dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT.

#### POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

#### LOYERS DU COMMERCE DE VILLEMOSAN

**VU** l'acte de cession du fonds de commerce de Mme Carole BRETAULT à la commune de Val d'Erdre-Auxence en date du 9 janvier 2018,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 26 octobre 2017 relative à la reprise du fonds de commerce du Bar Les Petits Ruisseaux à Villemoisan,

Conformément aux clauses du contrat de location établi entre la SCI de l'Impro – Jean-Claude MALINGE – 64 rue Sydney Bechet – Chemillé – 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU propriétaire du bâtiment et la commune de Val d'Erdre-Auxence concernant le commerce situé 2 rue du Prieuré – Villemoisan-49370 Val d'Erdre-Auxence, M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin :

- D'autoriser la commune à verser les loyers mensuels établis à ce jour à 700 € HT à la SCI de l'Impro – Jean-Claude MALINGE – 64 rue Sydney Bechet – Chemillé – 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Autorise la commune à verser les loyers mensuels établis à ce jour à 700 € HT à la SCI de l'Impro – Jean-Claude MALINGE – 64 rue Sydney Bechet – Chemillé – 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente décision

**POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**

**2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA CORNUAILLE**

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement du centre-bourg vont être entrepris à La Cornuaille.

Ces travaux portent sur :

- La finition des trottoirs de la RD6 (2018)
- L'aménagement de la Place de la Mairie (2018)
- L'aménagement de la rue du commerce et de la Place de l'Eglise (2019)

Ces aménagements ont pour vocation de redynamiser et revitaliser le centre-bourg de la Cornuaille en sécurisant les aménagements piétonniers.

A ce titre, Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille informe le Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, pour le projet d'aménagement du centre-bourg de La Cornuaille.

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille précise au Conseil Municipal que le produit des amendes de police était plafonné à 7 448 euros pour 2017.

<b>Plan de financement prévisionnel (projet global)</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Selon estimation HT</b>	270 000,00 €	<b>SUBVENTIONS</b>	
		Subvention DETR 2018	94 500,00 €
		Produit des amendes de police	10 000,00 €
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
		Commune	165 500,00 €
TVA 20%	54 000,00 €	TVA 20%	54 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>324 000,00 €</b>

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du département au titre du produit des amendes de police pour le projet d'aménagement du centre-bourg de La Cornuaille.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet d'aménagement du centre-bourg de La Cornuaille

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée

#### POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

#### 5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE : CREATION D'UN TARIF FORFAITAIRE POUR LE MENAGE A LA SALLE YVES HUCHET

Madame Marie-Anne VIAIRON informe le Conseil Municipal que des familles ne souhaitent pas faire le ménage dans la salle Yves HUCHET lors d'une location.

La commission propose de créer un tarif forfaitaire de 150 € pour le ménage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De créer un tarif forfaitaire de 150,00 € pour le ménage dans la salle Yves Huchet

#### POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

#### 2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL : TRAVAUX DE RESEAUX ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAU POTABLE – RUE DE LA CORNUAILLE – COMMUNE DELEGUEE DU LOUROUX-BECONNAIS : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence informe que dans le cadre des travaux de réseaux d'eaux usées-eau potable et voirie rue de la Cornuaille sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais, il s'agit de faire appel au prestataire PRAGMA concernant sa proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant total de **13 286 € HT soit 15 943.20 € TTC.**

Aussi, compte tenu **des travaux eau potable (40 000 € + travaux de voirie : 85 500 € = 125 500 € HT)** et des **travaux d'assainissement (110 000 € HT)** dans la mission confiée à PRAGMA, Monsieur le Maire propose de **proratiser les dépenses de maîtrise d'œuvre entre la CCVHA et la commune.**

Les dépenses de maîtrise d'œuvre sont réparties comme suit :

**-6 204.56 € H.T. soit 7 445.47 € TTC à la charge de la CCVHA (correspondant à 46.7 % des dépenses globales de maîtrise d'œuvre)**

**-7 081.44 HT soit 8 497.73 € TTC à la charge de Val d'Erdre-Auxence dont :**

4 824.40 € HT soit 5 789.28 € TTC affecté aux dépenses du budget Principal

2 257.03 € HT soit 2 708.45 € TTC affecté aux dépenses du budget Eau

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe de proratisation des dépenses de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à signer cet avenant de transfert partiel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- Approuve le principe de proratisation des dépenses de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement eaux usées, eau potable et voirie de la rue de La Cornuaille – commune déléguée du Louroux-Béconnais
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile à l'exécution de la présente délibération

#### POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR



VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier en date du 26 avril 2016, complété par délibérations des comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

M. Le Maire propose de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante : EP108-18-46 : "Rue du Rocher - Remplacement candélabre HS N° 67"

- Montant de la dépense : 2099.98€ Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fond de concours à verser au SIEMML : **1 574.99 € HT**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Valide le versement d'un fonds de concours pour l'opération n° EP108-18-46 : "Rue du Rocher - Remplacement candélabre HS N° 67"
- Fixe à 75% le taux du fonds de concours, soit une dépense de 1574.99 € H.T.
- Précise que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 25 avril 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de la présente délibération

**POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**

**4<sup>ème</sup> COMMISSION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION ET LA VALORISATION DE LA BASE DE LOISIRS DE VILLEMOSAN**

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et valorisation de la base de loisirs de Villemoisan.

Le site présente un double intérêt sur le plan loisirs/social :

- Sur la partie « piscine » : l'apprentissage de la natation pour tous les enfants des communes alentours est très bien perçu par les services de l'Etat au regard du grand nombre de noyades dans la région.
- Sur la partie « bâtiment » : il a été proposé à Villemoisan l'organisation d'une compétition départementale de cross-country pour l'automne 2018. La commune de Villemoisan ne pourra l'accueillir qu'après réhabilitation des installations.

Monsieur le Maire de Villemoisan explique au Conseil Municipal que la demande de subvention au titre du « contrat nature » (valorisation paysagère du site) n'a pas abouti auprès de la Région. Cependant, et au regard de l'intérêt que présente le site, il est possible de faire une demande au titre du contrat de ruralité.

Monsieur le Maire de Villemoisan évoque la possibilité d'ajouter au Contrat de Ruralité l'action concernant la réhabilitation et la valorisation de la base de loisirs de Villemoisan.

**POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**

**4<sup>ème</sup> COMMISSION : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DU LOUROUX-BECONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réaménagement / réhabilitation de la Mairie du Louroux-Béconnais. Ce projet est devenu une nécessité en raison de la réorganisation des services administratifs (nécessité renforcée avec l'ouverture du service CNI / Passeports).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réaménagement des bureaux ne constitue qu'un volet du projet, puisque l'autre volet portera particulièrement sur la rénovation thermique du bâtiment. En lien avec le SIEMML, un audit énergétique apportera des préconisations en matière de travaux (isolation, remplacement du mode de chauffage, des menuiseries etc...).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réaménagement de la Mairie du Louroux-Béconnais rentre dans les critères de la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) au titre des « Grandes Priorités ».

Ces « grandes priorités » concernent notamment :

- La rénovation thermique des bâtiments
- La mise aux normes des équipements publics
- Réalisation des travaux rendus nécessaire par l'accroissement d'activités (*cf. CNI/Passeports*)

Monsieur le Maire précise que les dossiers de DSIL « Grandes Priorités » sont cumulables avec la DETR. Monsieur le Maire précise également que des subventions « SIEMML » sont également envisageables pour le projet.

Il convient donc de solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL « Grandes Priorités » pour les travaux de la Mairie du Louroux, qui sont aujourd'hui estimés à 180 000 euros HT.

Compte tenu de l'avancé du projet, il apparaît plus pertinent de solliciter cette subvention lorsque la commune disposera d'un détail estimatif suffisamment détaillé, de l'audit énergétique du SIEMML et du projet du futur maître d'œuvre.

### INFORMATIONS DIVERSES

- **Mardi 13 Mars à 18h00- réunion adjoints Val d'Erdre-Auxence**
- **Jeudi 22 Mars à 20h00 - Conseil Municipal**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé

BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	Excusée
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	A donné pouvoir
BEZIAUD	Liliane	Excusée
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	
GATE	Marina	
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	Excusé
LAUNAY	Cédric	
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	A donné pouvoir
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	A donné pouvoir
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	A donné pouvoir
PAVION	Stéphanie	Excusée
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PINSON	Marie	Excusée

PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	Excusé
ROLLAND	Yohann	Excusé
ROULEAU	Catherine	
VALE	Cédric	Excusé
VIAIRON	Marie-Anne	